



L'entreprise en France et plus particulièrement la petite entreprise

Jusqu'à l'an 2000, le commerce extérieur et la consommation des ménages, ont tiré la croissance française vers le haut. Malheureusement, la demande des ménages n'ayant pu être totalement satisfaite par l'offre nationale, elle a dû se tourner vers l'extérieur faisant exploser le volume de nos importations. Nos exportations quant à elles ont suivi la même ligne ascendante, pas suffisante mais ascendante tout de même. C'est donc l'offre française qui connaît de véritables défaillances. **Forte consommation, faible production.**

Il est important de connaître ces éléments avant d'envisager une quelconque politique économique, car avec ces données, plus possible de tergiverser entre offre et demande, la politique de l'offre est la seule possible. Nos entreprises doivent impérativement satisfaire la demande nationale.

Commerce extérieur : Il est vrai que nos entreprises se trouvent aujourd'hui confrontées à une concurrence faussée par la finance internationale qui ne respecte plus rien, ni l'entreprise, ni le droit du travail, encore moins la dignité des hommes, ni les normes environnementales, et surtout pas l'intérêt général. Il est vrai que nos entreprises ont toujours été confrontées à une concurrence internationale, mais jamais une concurrence contraire à toute forme d'humanité. Mais en dehors de cela, nos entreprises traversent une autre crise : Leurs gains de productivité stagnent. Ils n'ont été en 10 ans que le tiers de ceux des USA, la moitié de ceux de la Suède et de la Grande Bretagne par ex.

Les raisons sont limpides, des financiers ont acheté nos entreprises les plus performantes, les ont transportées dans des pays à bas coûts salariaux, les autres se sont trouvées désarmées face à des Pays comme la Chine dont les gains de productivité en 2007 sont supérieurs à ceux que la France a enregistrés en 12 ans. (10,6% pour la Chine en 2007, 10% pour la France depuis 1996). La faute en incombe à ceux qui ont favorisé la libéralisation des capitaux, autorisé l'achat à crédit de nos sociétés, fait en sorte que la spéculation rapporte plus que la production. La France souffre aussi d'un manque cruel d'investissements dans son appareil productif. Nous le savons, les IDE (investissements des étrangers) en France des dix dernières années, sont nettement inférieurs aux IDE français à l'étranger.

PROPOSITION : Retrouver notre souveraineté nationale, afin de pourvoir assujettir l'obtention des crédits pour investir à l'étranger à l'obligation d'investir auparavant NOTRE argent sur le territoire national.

L'effacement des frontières, donc des protections mises en place depuis des siècles et

auxquelles nos entreprises étaient habituées, ont favorisé l'entrée en masse des productions étrangères dopées par des subventions d'Etats ou de groupes internationaux, complices de spéculateurs qui font de l'exploitation de l'homme par l'homme un management obligatoire et qui suscitent des coûts de fabrication insupportables pour toute entreprise nationale vertueuse.

« la mondialisation est certes profitable pour quelques groupes de privilégiés. Mais les intrêts de ces groupes ne sauraient s'identifier avec ceux de l'humanité toute entière »
(Maurice Allais) (1)

Etant donné qu'il n'existe plus de système monétaire international digne de ce nom, certains Etats (USA, Chine, par ex) font du dumping monétaire, un sport national, qu'une BCE inconsciente favorise par son entêtement. Ainsi notre industrie, nos services, notre commerce et notre artisanat, socle de notre économie basé sur des compétences nationales ancestrales gages de notre richesse, de notre indépendance, et vecteur de nos futurs propres, se perd dans une spécialisation internationale mangeuse d'hommes, d'histoire, de savoirs et d'Etats. La politique mondialiste à laquelle nos entreprises n'étaient pas préparées, a réduit le taux de croissance de notre économie de plus de moitié depuis 1974 et jamais la France ne s'est trouvée dans une situation aussi dramatique en temps de paix. Mais il serait trop facile de dénigrer les autres, contre le mondialisme et son clone, l'Europe issue de Maastricht, la France doit retrouver son rôle de Patrie des droits de l'homme et du citoyen en clamant haut et fort *que la main d'oeuvre ne peut-être gratuite, même si le mondialisme propose des lieux ou tel est le cas*. Ce message qui devrait redevenir universel, nos dirigeants devraient le porter très haut.

Cette situation provoque une dégradation insupportable, de nos finances publiques. Il appartient donc au pouvoir politique de cesser de laisser la manoeuvre du navire France aux autres, de reprendre la barre afin de reconquérir les parts que nous avons perdues sur le marché mondial, mais aussi et surtout, nos parts légitimes sur notre marché national. Il s'agit donc de sauver, de renforcer, de projeter en avant nos entreprises et surtout, objet de ce dossier, **la petite entreprise**.

Comme il est nécessaire d'apprendre aux jeunes à aimer la France, il est nécessaire d'aimer et de faire aimer l'entreprise : «la firme», ce groupe humain orienté vers la production et dont le devenir dépend essentiellement de la vente du produit de son activité et que de son avenir dépend celui de la nation qui ne peut vivre sans elle.

L'entreprise se caractérise par cinq points :

Un objectif, des fonctions de recettes, une fonction de production et des courbes de coûts, la décision résultant de calculs marginaux, efficacité de l'économie centralisée (recherche des marchés rentables)

L'objectif de toute entreprise étant la maximation des bénéfices, celui de ses actionnaires de recevoir le plus gros intérêt, une autorité reconnue doit permettre que le profit des uns ne se fasse pas aux dépens de la liberté des autres: vivre de son travail dans un environnement préservé de toute destruction provoquée par l'entreprise et de ne pas subir l'égoïsme des autres.

Pour certains, cette autorité est celle du marché, pour d'autres celle de l'Etat. En France, l'autorité naturelle, issue de notre Histoire et du centralisme inventé par Colbert, est aussi une «exception française», associant et mêlant les deux conceptions avec *un marché encadré par l'Etat*, qui accordait à tout un chacun d'y retrouver un peu mieux son compte. Nul et surtout pas les spéculateurs ne pourront, sur le long terme, exercer cette autorité.

PROPOSITION : Un retour de l'Etat toujours au service de la nation, qui seul peut associer l'entreprise à la défense de l'intérêt général. (2)

PROPOSITION : Protéger notre spécificité à la française, notre autre voie, à l'heure ou l'ultra libéralisme paraît savourer un triomphe définitif et irrévocable. Car l'équilibre de nos sociétés appelle plus que jamais des initiatives et des solutions collectives que seul l'Etat peut entraîner.

LES ENTREPRISES EN FRANCE :

5 000 Grandes entreprises comptant plus de 200 employés, *dont 1500 sont contrôlées par des fonds d'investissement étrangers. (50% pour les entreprises du CAC 40)*

2 700 000 PME comptant de 20 à 250 employés, qui ne doivent pas dépasser un CA de 50 millions d'euros et qui emploient 75% des salariés du secteur privé.

95% des entreprises françaises sont de très petites entreprises employant moins de 20 salariés

Un million d'entreprises sont des micro entreprises comptant de 0 à 9 employés et dont 58% ne possèdent d'autre employé que leur « Patron »

Il existe aussi un statut très particulier avec les « Gazelles » sociétés appelées à se développer rapidement et bénéficiant d'aides importantes.

Emplois :

Depuis des années, la grande entreprise française détruit des emplois en exportant non plus le fruit de sa production, mais son savoir faire et tout ce que qui doit être produit. Seules les PME et les petites entreprises sont créatrices d'emplois et de richesses qui restent en majorité en France. Avec la défaillance, la prise de contrôle et la délocalisation de la grande entreprise, la France n'est plus capable de fabriquer ce qu'elle consomme, elle importe donc le travail des autres. D'ou la nécessité de développer les petites et moyennes entreprises.

Pas question bien évidemment de cesser de défendre la grande entreprise, ni de ne pas se préoccuper de la désindustrialisation du Pays. Il faut au contraire travailler pour le nécessaire renouveau de la politique industrielle française. Mais des hommes de l'art tels que les députés Jacques Myard et Jérôme Lambert, ont travaillé le sujet et déposé un rapport sur ce sujet essentiel. Nous traiterons quant à nous des petites entreprises qui souffrent de divers maux dont le principal est un manque de croissance.

En effet, le taux de croissance, dégagé par nos PME est en dessous de la moitié du taux de croissance dégagé par les PME américaines par ex. Ce qui ne peut résoudre le problème du chômage, dont le taux est le double de celui d'autres nations de force équivalente.

En défendant la petite et très petite entreprise (TPE) nous inversons le processus ce qui doit permettre aux petites entreprises de créer plus de la valeur ajoutée et d'emplois.

PROPOSITION : Aider les véritables entreprises celles qui doivent créer de véritables emplois. Pas ces créations annoncées de 322 000 entreprises et de 300 000 emplois en

2007, qui n'ont pas fait bouger d'un iota le taux de croissance en France.

Situation :

Ce qui freine l'entreprise, c'est d'abord notre complexité administrative. Plusieurs organismes de protection sociale qui diffèrent selon la catégorie socio professionnelle de l'entrepreneur, un ex : les caisses de congés payés réservées aux entreprises du bâtiment, pourquoi cette complication qui sectorise une profession? Comment prendre le temps de travailler alors qu'il faut connaître les centaines d'organismes qui traitent la formation professionnelle, (3) de l'apprentissage, en plus des services fiscaux, comment voulez vous qu'une petite entreprise s'en sorte? Prenons simplement l'établissement d'une fiche de paye : une vingtaine d'organismes doivent y être traités, différents selon la catégorie socio professionnelle, avec des indices et pourcentages qui ne sont jamais les mêmes. L'établissement d'une fiche de pays pour une TPE coûte environ 50 euros.

PROPOSITION : *Simplifier en unifiant les caisses et ne faire porter sur la fiche de paye qu'un chiffre global pour la retenue.*

Des modifications peuvent être apportées dans les retenues, mais il faut faire en sorte qu'elle ne le soit qu'à une seule date (1er janvier de chaque année par ex)

PROPOSITION : LE GUICHET UNIQUE.

Pas des guichets uniques, un guichet unique qui traitera du Juridique. Je cite un exemple : imaginez la perte de temps pour une toute petite société pour simplement un transfert de siège social : Convocation, quinze jours avant la réunion, des porteurs de parts en Assemblée Générale extraordinaire et par lettre recommandée, les réunir pour qu'ils décident à une certaine majorité / a) du transfert , 2) de la modification des statuts.

Le ridicule ne tue pas : dans tous les statuts de Sarl, il est noté qu'une décision de la gérance suffit pour transférer le siège, mais pas pour modifier les statuts (d'ou l'AGE). Déplacement à la Chambre de Commerce qui délivre un M. Ox, indéchiffrable et qu'il faut remplir sans aide, il faut demander et joindre au dossier l'autorisation écrite du nouveau propriétaire, puis écrire avec des termes appropriés une annonce légale à paraître dans un journal agréé, attendre la parution du journal, établir le procès verbal de l'AG extraordinaire, se déplacer à l'enregistrement, puis de nouveau à la chambre de commerce. Payer la parution de l'annonce légale, l'enregistrement et la CCI. Si vous êtes rapide, il faut deux jours, un stress de l'entrepreneur et une certaine somme d'argent. C'est fou, c'est bête, c'est contre productif, on peut bien sûr passer par des cabinets spécialisés (1000 euros minimum d'honoraires + annonce légale + enregistrement+CCI , c'est à dire une somme conséquente.

Donc un guichet unique qui devient indispensable pour 1) Juridique, 2) du technique, 3 du Commercial, 4) des relations avec toute l'administration 5) problèmes comptables 6) relations avec les banques et circuits financiers (seul, l'entrepreneur ne peut rien dans ce domaine).

Un de nos hommes de l'art monte un dossier qui traite de ce problème : Monsieur .Thibault Nivière.

Comme nous sommes dans les choses compliquées, traitons du changement de statut pour une

entreprise : Passer de la Micro à la très petite entreprise, de cette dernière à la petite et moyenne et de la PME à la Grande entreprise est vécue comme un drame par les Chefs d'entreprises, tout est à modifier, tout est trop compliqué, normes comptables, relations avec l'administration, gestion du personnel.

Les Conseillers, hommes de terrain, connaissent le traumatisme vécu par les Chefs d'entreprise qui préfèrent : Vivre petit, pour vivre tranquille.

PROPOSITION :

Débarrasser l'entreprise du carcan qu'occasionne un changement de catégorie et simplifier les choses.

1) -Considérer toute entreprise de moins de 20 employés comme TPE. Avec le même type de comptabilité simplifiée que celle accordée à la micro entreprise (4)

2) Considérer toute entreprise de moins de 500 employés comme PME, surtout que Bruxelles va l'exiger autant prendre les devants. La barre de la hauteur du chiffre d'affaires, va devoir être multipliée par au moins quatre la décision doit être prise par des spécialistes.

Simplifier les règles administratives :

La compétitivité de nos petites entreprises est en recul par rapport aux petites entreprises Allemandes à cause de l'impact cumulé des mesures qui rendent pénibles la vie de l'entreprise, par les prélèvements trop nombreux, par une bureaucratie tatillonne et paralysante.

PROPOSITION : Une simplification des règles comptables : Comptabilité « d'épicier » ou simplifiée doit être accordée à toutes les TPE. Plus la comptabilité est compliquée, plus il y a de temps passé à l'exécuter et plus les honoraires des comptables augmentent. L'affaire du bilan, joli, doré sur tranche et qui ne sert à personne, sauf au banquier, même s'il ne prête pas d'argent, est à supprimer **jusqu'aux PME, seul le compte d'exploitation doit être obligatoire.**

Les normes comptables anglo-saxonnes que l'on veut nous imposer sont défavorables à la vie de nos entreprises, elles favorisent en plus la prise en main de toute la comptabilité des entreprises par des sociétés américaines, comme cela est le cas pour le renseignement commercial maintenant aux seules mains US, qui indiquent aux spéculateurs de leur pays les bons coups. **C'est un autre débat, mais il nécessaire de le souligner.**

DELAIS DE PAIEMENT :

Tous les gouvernements ont tenté de traiter des délais de paiement. Seule réussite: l'administration qui a considérablement réduit les siens, pour le reste rien.

Or, il est impératif, que le paiement d'une facture se fasse dans les 30 jours, (actuellement au moins 60). Tous les spécialistes en sont d'accord (dont rapport CAE): en réduisant de 20 jours les délais de paiement, les TPE et les PME accroîtraient leurs résultats de 10% -

Il serait donc indécent de priver les TPE d'une telle manne uniquement pour que de grands distributeurs puissent placer l'argent qu'ils doivent.

PROPOSITION : 30 jours, mais pas fin de mois, l'allongement des délais de paiement, surtout dans une période où le crédit bancaire se fait rare et cher, provoque des risques de non-paiement qui occasionnent un dépôt de bilan sur 4. Il est aussi anormal de faire payer les frais de recouvrement d'une créance impayée au créancier. C'est le débiteur, responsable du non-paiement qui doit être sanctionné, pas l'inverse comme actuellement.

- **Il est facile de vérifier les délais de paiement : obligation dans tous les cas de contrôles fiscaux de vérifier la date de facture et la date du paiement, puis si cela ne suffit pas contrôles spécifiques pour la facturation et son paiement.** Il suffit d'appliquer la loi, le métier de banquier est interdit à toute autre personne ou entreprise que la banque.

L'AIDE AUX ENTREPRISES :

Personne ne sait avec exactitude combien de formes d'aides aux entreprises existent en France, (peut-être 5 000). (5)

PROPOSITION :

Simplification de toutes ses aides : D'abord et surtout, l'aide à l'entreprise ne doit pas se faire au détriment des autres entreprises, toute aide apportée qui se retrouve dans le prix de vente d'un produit, provoque une concurrence faussée. L'aide apportée ne peut être que financière et remboursable. C'est plus en simplifiant les choses, qu'on aide la TPE.

OSER ENTREPRENDRE : LA CREATION D'ENTREPRISE

La petite entreprise est une espèce menacée, regardons son excédent brut d'exploitation qui a été réduit de plus de 60%, en 35 ans, passant de 17,2% à 6,6% du PIB.

C'est LA raison de la montée du chômage depuis 1970.

Nous manquons d'entreprises, donc de créateurs. Dès qu'il s'est organisé un cadre de vie plus confortable, le candidat à la création d'entreprise réfléchit aux risques encourus par ses biens propres, par l'éloignement de sa protection sociale, car la protection accordée aux artisans, aux commerçants, à tous ceux qui travaillent en nom propre est insuffisante, coûte productive et coûte chère à la collectivité.

Nous avons, il y a plus de 20 ans, travaillé sur un cadre juridique qui devait préserver l'entrepreneur de tous ces aléas. « la Société Unipersonnelle », que j'avais présentée à Monsieur Pierre Bérégovoy, offrait ce cadre et si elle est heureusement devenue une société commerciale, elle ne permet pas, comme je l'avais proposé à l'époque, que son actionnaire unique, **Gérant de l'EURL, soit considéré comme minoritaire.**

PROPOSITION : le gérant d'une EURL doit être considéré comme le Gérant minoritaire des SARL, employé salarié, cotisant et bénéficiant du régime général de la Sécurité sociale.

La réponse obtenue des Ministères indiquant que la différence entre majoritaire et minoritaire ne permet pas l'inscription au régime général n'a pas de sens. Un seul actionnaire pour une société, était déjà au départ, une hérésie grammaticale et une incongruité, cela n'a pas empêché cette société avec son actionnaire unique d'exister: **pourquoi pas pour le régime général pour le Gérant?**

Les réformes proposées par le Candidat Nicolas Sarkozy semblaient vouloir prendre en compte cette simplification permettant d'accélérer les performances, tout en baissant les coûts de production. Cette proposition allait dans le bon sens.

PROPOSITION : Supprimer les caisses d'assurances différentes dont les frais de gestion sont conséquents pour des résultats plus que médiocres. Toute personne qui travaille doit être soumise au même traitement, **seul régime général de la sécurité sociale doit exister**. Un Gérant de société devrait : 1° Cotiser au régime Général et bénéficier lorsque le besoin s'en fait sentir des services de la protection sociale, le chômage par exemple. Pour aider à la création d'entreprises, les vraies, mais nous y reviendrons, il faut sécuriser les candidats : **Régime général pour la protection sociale, séparation sans aucune restriction des biens du créateurs de ceux de l'entreprise. Faire cesser cette mauvaise habitude des banques de demander la caution personnelle d'un Gérant.**

(6)

Nous avons indiqué au début que l'entreprise avait pour objet principal la production, ce qui malheureusement pour les nouveaux créateurs, n'est plus le but recherché.

PROPOSITION :

L'aide à la création d'entreprise doit uniquement servir un projet et certainement pas un besoin d'activité des créateurs.

Plus de la moitié des 322 000 créations d'entreprises de l'année 2007, proviennent de ce besoin d'activité. Les pouvoirs publics (Plan Borloo) ont accordé aux entreprises qui travaillent pour l'aide à la personne : un taux de TVA réduit à 5,5% (avec ou sans l'accord de Bruxelles?) une réduction d'impôts de 50% pour toute personne qui achète un service domestique, un crédit de 50% d'impôt pour la garde d'enfants en dehors du domicile. Résultats 1,6 million de personnes sont employées par des particuliers – 180 000 entreprises se sont créés dans ce secteur. On a ainsi développé la pauvreté avec un sous salariat de misère et avec des entreprises qui ne dégagent aucune valeur ajoutée, mais qui au contraire ponctionnent sérieusement le contribuable, sans parler de la manipulation des chiffre du chômage et ceux de la création d'entreprises.

L'aide aux entreprises et à la création de celles-ci, doit aller aux entreprises créatrices de valeur ajoutée et d'emplois, créons un statut particulier pour les autres, mais ne les mettons pas dans le même panier et ne donnons pas à ces « entreprises » le pouvoir de concurrencer l'entreprise normale, (entreprises de nettoyage par ex)

La véritable entreprise ne peut être créée que par des gens qui présentent un projet et qui possèdent un savoir faire pour le mener à bien.

Par rapport à nos concurrents, il manque en France environ 10 000 PME. (Rapport du Conseil d'Analyses Economiques), et des milliers de TPE.

Pour celles qui existent et par comparaison avec les entreprises étrangères et de même taille, la différence entre le résultat brut d'exploitation est de 29% pour les étrangères et de 24,2% chez nous. Les exportations des PME sont plus fortes chez nos partenaires, nos entreprises souffrent donc d'une atonie latente par rapport aux autres entreprises.

Donc dynamiser l'entreprise en la revalorisant : 10 000 PME et des Milliers de TPE sont à créer, mais aussi : 50 000 entreprises dont 30 000 entreprises artisanales viables, recherchent chaque année un repreneur sans souvent le trouver. La reprise de l'entreprise est pourtant une voie royale pour une ascension sociale. Chacun peut croire ce qu'il veut, mais aujourd'hui, il vaut mieux souvent être plombier ou couvreur que Médecin, Avocat ou Comptable

PROPOSITION : Protégeons notre savoir faire et transmettons le à nos jeunes.

Protégeons contre Bruxelles et Jacques Attali, certaines professions : Notaires, Greffiers, Huissiers, Commissaires Priseurs, Géomètres agréés, Commissaires aux comptes, experts comptables, certains commerces et officines comme les Pharmacies et les laboratoires d'analyses médicales. (Attention aux grandes surfaces qui annoncent déjà qu'elles feront baisser les prix, en allant chercher les médicaments dans certains pays à bas coûts salariaux et pas trop regardant sur la qualité de la recherche et de la fabrication). Il ne s'agit pas de défendre un corporatisme désuet, mais de privilégier le savoir faire, seul gage de sécurité pour le consommateur, il s'agit aussi de préserver l'effort de recherche. (7)

Formation.

Rien n'est possible pour l'entreprise sans une préparation des jeunes à la société de demain, sans avoir prévu le devenir de cette société de demain.

Il est inadmissible que des écoles d'ingénieurs et que des universités aient réduit les formations depuis plus de 20 an. Le résultat, la France manque cruellement de main d'oeuvre et d'entreprises spécialisées dans divers secteurs dont celui de l'artisanat, mais elle manque de médecins, la filière nucléaire traverse une zone de pénurie de main d'oeuvre, elle a besoin de plus de 500 ingénieurs par an et autant de diplômés de bac+2, les artisans ne trouvent plus d'apprentis à former, plus d'ouvriers à embaucher. La France reste et va rester sans production nationale dans beaucoup de secteurs : citons déjà le moteur électrique, en cas de crise, nous ne serions dans l'incapacité de fabriquer des voitures, des avions enfin tout, parce que nous ne fabriquons plus aucun moteur électrique et parce que demain, nous ne saurons plus en fabriquer.

PROPOSITION : Créer un seuil, sous lequel la production nationale ne peut descendre (entre 25 et 80% selon les produits).

La formation professionnelle et surtout l'apprentissage, doivent être privilégiées, lorsque l'on sait que 20% des jeunes qui passent en secondaire sont inaptes aux études, pourquoi ne pas reconstituer la filière de l'ancien certificat d'études, avec poursuite des études pendant 2 ans dans une école professionnelle, avec formation chez un artisan ou une TPE. Notre socle économique qui a fait de la France une grande puissance est basé sur cette manière de procéder, redonnons aux jeunes des possibilités de faire carrière dans le travail manuel, d'aimer le beau travail et le travail bien fait. Nous manquons de tout, dans tous les métiers manuels, la reprise des 30 000 entreprises viables, chaque année ne pourra s'effectuer que si le savoir faire a été transmis.

Attention, il ne s'agit pas de privilégier l'éclosion de petits boulots, mais de favoriser l'émergence de nouveaux métiers, l'informatique manque de doigts, or l'informatique est

devenue obligatoire. Il s'agit de guider vers les métiers porteurs. Simplifier en décloisonnant les trop nombreux dispositifs générés par les différents acteurs : Etat, Collectivités Territoriales, Branches professionnelles, Partenaires sociaux (plus de 1400 en tout) une folie.

PROPOSITION :

Il faut harmoniser fiscalement et juridiquement les dispositifs de formation tout au long de la vie . Or une fois de plus, seul l'Etat possède les compétences nécessaires pour revitaliser la formation et faire en sorte qu'elle soit la même pour tous et partout.

REPRISE D'ENTREPRISES :

30 000 entreprises viables, mais 50 000 en tout, sont à reprendre chaque année. 50 000 petits patrons ont peur actuellement de ne rien pouvoir céder et donc de n'avoir pas suffisamment de pension pour vivre (600 euros de moyenne).

Ajoutons les dépôts de bilan ou nombre d'entreprises pourraient être sauvées si une possibilité de reprise était accordée aux salariés. Nous ne traiterons pas de l'indispensable réforme des tribunaux de commerce, mais de la survie de l'entreprise en dépôt de bilan – D'abord le redressement judiciaire : Peut-on croire un instant qu'il est possible de sauver une entreprise lorsqu'elle doit passer une annonce officielle mettant en avant son état, dans un (8) journal agréé, lorsqu'elle doit faire inscrire « Entreprise en redressement » sur ses papiers (compte en banque) lorsqu'elle doit supporter les honoraires des Hommes de l'art désignés par le TC, c'est un abus, une fraude et souvent l'occasion de placer des gens inutiles , mais ce sont surtout des frais insupportables, des manières vexatoires et anti commerciales.

PROPOSITION : Faire établir un plan de redressement et le faire vérifier et suivre par le seul représentant des créanciers, sur dépôt de documents établis par le seul cabinet comptable de l'entreprise. Supprimer toute contre publicité.

Reprise de l'entreprise dans tous les cas : Il existe un véritable besoin qui ne peut-être satisfait que par des gens de la même profession que celle de l'entreprise à reprendre et pourquoi pas par les anciens employés eux-mêmes. Il faut permettre au professionnel et surtout à l'ancien employé de pouvoir prétendre à cette reprise. Il s'agit de préserver un savoir faire, des emplois, une création de richesse et de sauver des milliers de villages qui meurent à cause de la fermeture des boutiques et de la disparition des artisans: Or chacun se heurte au problème du financement du rachat de la boutique ou de l'entreprise.

PROPOSITION :

Celle de la location Gérance qui doit être proposée par le propriétaire à une petite société : Un statut particulier est actuellement travaillé par des spécialistes « la *SAGP Société à gestion partagée* » qui permet d'associer le « petit monde de l'argent avec celui du travail ». Il s'agit simplement dans cette proposition de Gérance, que l'ancien patron garde son entreprise sans y rester, mais la loue à des hommes de l'art installés en société de Gérance, dont l'ancien patron prendrait 50% du capital (apport d'une entreprise (en industrie)) les repreneurs 50% du capital : (apport en travail et savoir faire) les nouveaux acquéreur (ou l'acquéreur unique devront désigner ou devenir « le Gérant minoritaire » de la société de Gérance. Un loyer serait versé au propriétaire dont le montant serait déduit d'un prix de vente déterminé lors de la signature de la location gérance et qui serait obligatoirement assorti d'une promesse de vente. L'ancien patron se retirera de la SAGP au fur et à mesure des versement reçus et les nouveaux

acquéreurs deviendront propriétaires dès le paiement effectué par eux ou par un commanditaire. L'entreprise ainsi créée devra se développer, elle conservera la solution de la participation de tous, ce qui incitera les parties à laisser en France le principal de la décision, de la recherche, et de la production.

Même chose pour la reprise de l'entreprise en difficulté, sauf que les 50% détenues par l'ancien patron, le seraient par le représentant des créanciers (ou un organisme créé pour l'occasion)

Ce système vaut pour la TPE, les PME et la grande entreprise – Nous rappellerons que les 52 000 employés d'EIFFAGE, détenteurs ensemble de 22% du capital, se sont montrés précieux contre les assauts d'une société étrangère qui menait une OPA hostile

PROPOSITION : Ce statut spécifique de la participation pour la petite entreprise permet de rassembler les acteurs économiques, de trouver une solution qui défende tout à la fois, le village, la création de richesse, le savoir faire, l'ancien propriétaire, l'emploi. Cette solution de la société de gérance qui existe, mais qui doit être expliquée et proposée par les professionnels : les CCI, chambres de métiers, syndicats patronaux et syndicats ouvriers, est la solution, la seule connue mais non appliquée ce qui est une perte pour le Pays

(9)

On ne peut résister, après ces offres, de défendre un projet de financement de la protection sociale qui permettrait à tous : Grandes entreprises, PME, TPE de résister à la concurrence internationale et de sauver notre protection sociale à la française. **Il s'agit de la TVA Sociale**, pas celle qui prévoit une augmentation du taux de TVA, mais *l'autre* qui supprime les cotisations, qui les déduit du prix de revient du produit et qui ajoute (une cotisation sociale généralisée) à tout ce qui produit un chiffre d'affaires, d'ou élargissement de l'assiette, il s'agit bien d'une cotisation à verser aux URSSAF et non au Trésor. On ne peut plus, et chacun le sait, laisser au seul monde du travail la charge du financement d'une protection sociale à laquelle 63 millions de Français ont accès. C'est à la consommation, qui augmente chaque année, de financer cette protection, qui permettra de faire baisser le prix de nos produit à l'exportation d'environ 20% , d'augmenter le prix des produits importés d'autant. Comme il s'agit d'une cotisation sociale, elle échappe totalement à la vindicte de Bruxelles.

Le oui mais vous faites payer le consommateur est une hérésie, dans tout prix d'un produits, la protection sociale est comprise et c'est bien actuellement le consommateur qui finance.

Le devenir de la France est celui de ses entreprises, les politiques doivent, et c'était l'une des propositions du candidat Nicolas Sarkozy, revenir sur le devant de la scène et reprendre les rênes. C'est quand même de la France dont il s'agit.

Henri Fouquereau

Secrétaire Général du Forum pour la France

Reproduction autorisée avec mention de la source et de l'auteur.

2004-2007 Forum pour la France Licence Creative Commons CC

<http://www.forumpourlafrance.org>